



www.findunucleaire.be
info@findunucleaire.be
+32.(0)4.277.06.61

Réveil
antinucleaire

Communiqué

Deux-cent-cinquante citoyens ont déposé plainte contre l'État belge, l'AFCN et Electrabel pour défaut de sûreté et de sécurité des installations nucléaires

Le 23 avril 2018

Ce samedi 21 avril 2018, deux-cent-cinquante citoyens belges, hollandais et allemands, conscients des risques que les réacteurs nucléaires belges leur font courir, ainsi qu'à la population de leur trois pays, ont déposé plainte contre l'État belge, l'AFCN et Electrabel dans les commissariats de police de Namur, Tongres et Eupen.

La triste expérience des catastrophes de Fukushima et Tchernobyl a montré qu'habiter à plus de 100 kilomètres d'un réacteur accidenté ne suffit pas pour être à l'abri d'une forte contamination radioactive*.

Les réacteurs nucléaires belges ont été conçus pour fonctionner 30 ans. Aujourd'hui ils ont tous dépassé cette limite et trois d'entre eux ont même dépassé les 40 ans. Pendant toute cette durée de fonctionnement, l'acier des cuves des réacteurs a subi des sollicitations mécaniques, thermiques et surtout un intense bombardement de neutrons qui l'a incontestablement fragilisé. Comme si cela ne suffisait pas, deux de ces réacteurs, Doel 3 et Tihange 2, ont des cuves qui présentent des milliers de fissures, ce qui présente des « risques inacceptables » selon Walter Bogaerts, l'ancien directeur de Belgoprocess et professeur à l'université de Gent et de Leuven, dans un article de presse publié le 4 septembre 2017.

À ces carences dans la sûreté nucléaire s'ajoutent celles de la sécurité des installations nucléaires. Les centrales nucléaires ont été construites à une époque où les menaces d'attentats étaient inexistantes, bien avant ceux du 11 septembre 2001. Il est un fait que certaines parties sensibles des centrales, en particulier les piscines de stockage des combustibles, ne bénéficient d'aucune protection adéquate. Même le réacteur lui-même et son bâtiment ne résisteraient pas à certains types d'attaque.

Un acte de malveillance pourrait dès lors facilement mettre hors d'état ces parties sensibles ou le réacteur lui-même avec pour conséquence un scénario accidentel grave conduisant à des rejets massifs de radioactivité. Un tel acte pourrait aussi venir de l'intérieur comme démontré le 5 août 2014 par le sabotage du réacteur Doel 4, jamais élucidé.

Dans ces conditions, garder en service ces réacteurs nucléaires augmente très fortement la probabilité d'un accident nucléaire majeur.

L'État, l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) et l'opérateur Engie-Electrabel ont l'obligation d'assurer la sûreté et la sécurité des centrales nucléaires mais ils ne respectent pas cette obligation.

Ces graves défauts de sûreté et de sécurité ainsi que la situation de danger dans laquelle se trouvent ces deux-cent-cinquante plaignants et leurs concitoyens constituent la motivation première de ces plaintes qu'ils ont portées contre le Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, le directeur de l'AFCN et l'opérateur Engie-Electrabel. Il leur est reproché l'abstention de porter secours à autrui et la non assistance à personne en danger (articles 422bis à 422quater du Code pénal) et, plus généralement, le défaut d'application du principe de précaution ainsi que l'abstention caractérisée constituant un acte de participation à des actions attentatoire à la sécurité des personnes.

Contact

*Bouli Lanners
Francis Leboutte
04.277.06.61*

** 84% des femmes enceintes ont une pathologie. C'est pourquoi la naissance d'un enfant en parfaite santé est un événement rare.*

Docteur Raisa Misura, directeur de l'hôpital central de Stolone, dans le bulletin de janvier 2008 du bureau biélorusse de l'ONU (données pour la période 2005-2007).

La ville de Stolone se trouve au Belarus, à 240 km au nord-ouest de Tchernobyl.